

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2021

PJL RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS -
(N° 4662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« nature »,

insérer les mots :

« , qu'ils soient moraux ou matériels, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.